

Introduction du passeport biométrique le 1er mars 2010

Création d'un centre de saisie dans le canton de Neuchâtel et nouvelle procédure

Le 2 mars 2010, l'Office de la population du canton de Neuchâtel ouvrira son nouveau centre de saisie, équipé pour établir le nouveau passeport suisse muni de données biométriques (passeport 10). Sur simple appel téléphonique ou par internet, tout ressortissant suisse domicilié dans le canton de Neuchâtel pourra déposer une demande de passeport biométrique et prendre rendez-vous directement avec le centre de saisie, à Tivoli 22 à Neuchâtel dès le 24 février 2010. L'établissement des cartes d'identité non biométriques continuera à être assuré par les communes, comme jusqu'à présent.

Le nouveau passeport biométrique entrera en vigueur en Suisse le 1^{er} mars 2010. Le Canton de Neuchâtel a pris toutes les mesures nécessaires pour assurer cette nouvelle prestation et offrir aux usagers un service efficace et adapté à chaque usager dès cette date.

Situé au 4^{ème} étage du bâtiment de Tivoli 22, à Neuchâtel, le nouveau centre de saisie sera opérationnel dès le 2 mars 2010. Les guichets seront ouverts du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, ou sur demande et selon accord en dehors de ces heures.

Une entrée spécifique a été prévue pour les personnes à mobilité réduite et/ou avec poussettes du côté Est du bâtiment. Les personnes en chaises roulantes pourront se parquer à l'Ouest du même bâtiment où une place leur est réservée et un accès facilité a été aménagé.

L'accès au centre de saisie peut s'effectuer en voiture (places de parcs à disposition en face du bâtiment), en bus (ligne No 2 depuis la Place Pury, arrêt Tivoli) et en train (depuis la Gare de Neuchâtel, arrêt Gare de Serrières, départ tous les heures au '07 et '40, quai No 5 ou 7).

La démarche pour obtenir un passeport biométrique est résolument tournée vers la cyberadministration. Il sera ainsi possible d'enregistrer sa demande à partir du 24 février en complétant par Internet un formulaire et en envoyant les données au secteur des documents d'identité à l'adresse www.ne.ch/passeport ou sur www.passeportsuisse.ch. Les informations reçues sont ensuite contrôlées et un lien est renvoyé au requérant afin qu'il fixe lui-même un rendez-vous pour la saisie des données biométriques en fonction de ses disponibilités.

La demande et la prise de rendez-vous pourront aussi s'opérer par téléphone auprès du centre de saisie, secteur des documents d'identité, tél. 032 889 08 89.

La saisie des données biométriques consistent en la prise d'une photographie portrait et des empreintes digitales.

Le prix du passeport est de 140 francs pour les adultes (dès 18 ans révolus) et de 60 francs pour les enfants âgés de moins de 18 ans. Sa durée de validité est de 10 ans pour les adultes et de cinq ans pour les enfants et jeunes. A noter que les nouveaux passeports 10 seront utiles uniquement pour les personnes qui se rendent régulièrement aux Etats-Unis.

Il est important de rappeler que les passeports actuels **restent valables jusqu'à leur date d'échéance**, cela malgré l'introduction du nouveau passeport. Les titulaires d'un passeport 03 ou 06 ne sont par conséquent pas tenus de s'en procurer immédiatement un nouveau. C'est la date de validité du passeport actuel et la destination du voyage qui devront déterminer si le passeport actuel est suffisant ou si un passeport biométrique est nécessaire.

- Pour tout renseignement concernant les documents d'identité et les procédures liées, consulter www.ne.ch/passeport ou www.passeportsuisse.ch (site internet de la Confédération).

Pour de plus amples renseignements:

Marc Olivier Perrudet, chef de l'Office cantonal de la population, tél. 032 889 08 89.

Neuchâtel, le 18 février 2010